Les Papillons Blancs de Pont-Audemer et des Cantons de la Risle

JUILLET 2026

JOURNAL ASSOCIATIF

HANDIRECT

LES PAPILLONS BLANCS DE PONT-AUDEMER
ET DES CANTONS DE LA RISLE



JUILLET : ENTRE LÉGÈRETÉ ESTIVALE ET ENGAGEMENTS PROFONDS

Le mois de juillet signe le début des grandes vacances. C'est le temps de la fête, de la joie, du rire, de la musique et des festivals. C'est aussi la saison des retrouvailles pour les familles, dont les réunions s'attardent volontiers pendant les longues et douces soirées d'été. C'est un moment unique où l'on s'épanouit, où l'on s'extériorise, et où le quotidien ralentit pour laisser place à la convivialité.

Mais juillet ne se résume pas qu'à l'insouciance des vacances. C'est également un moment fort de mobilisation internationale : le Mois de la fierté des personnes handicapées, célébré dans le monde entier.
Ces célébrations mettent en lumière des piliers essentiels : L'identité et les droits civiques des personnes handicapées. Le bien-être personnel, la foi et la citoyenneté mondiale. L'histoire des luttes, marquée notamment par l'anniversaire de la loi américaine sur les personnes handicapées (Americans with Disabilities Act).

Ces commémorations incitent les organisations et la société à repenser l'inclusion non pas comme une simple performance ou une case à cocher, mais comme un engagement éthique et durable. Ainsi, la véritable liberté des « grandes » vacances s'enrichit d'une réflexion sur l'égalité et l'accessibilité pour tous.

Enfin, ce mois est profondément ancré dans l'histoire républicaine. Le 14 juillet célèbre la prise de la Bastille en 1789, événement fondateur de la Révolution Française. Ce jour de fête nationale rappelle que la liberté et l'égalité, célébrées tout au long du mois à travers l'inclusivité et la joie de vivre, ont été conquises de haute lutte.

Juillet devient ainsi le mois où la fête s'allie à la mémoire, et où la joie estivale résonne avec le respect des droits de chacun.

ACTUALITÉS
ÉTABLISSEMENTS

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE

EXERCER SON DROIT DE VOTE, C'EST AUSSI PARTICIPER À LA VIE DE LA MAS



Le 8 juillet 2026, les résidents, les familles et les professionnels de la Maison d'Accueil Spécialisée ont participé aux élections du Conseil de la Vie Sociale (CVS).

En savoir +

FOYER LA LICORNE

LE FOYER LA LICORNE EN SARDAIGNE

Les résidents du Foyer La Licorne s'envolaient pour une magnifique semaine de vacances en Sardaigne. 🇮🇹



Tout au long du séjour, chacun a pu profiter des activités proposées par le club, selon ses envies et ses centres d'intérêt. Entre détente, découvertes et convivialité, chacun a trouvé son bonheur.

En savoir +

ACTUALITÉS
ÉTABLISSEMENTS

PÔLE ENFANCE

COMMENT REPÉRER LES PREMIERS SIGNES D'UN TSA ?

C'est autour de cette question essentielle que l'équipe de l'#UNIDEP a réuni, le 9 juillet dernier, 27 professionnels du territoire au DAME de Pont-Audemer.



👶 Professionnels de la petite enfance, enseignants, ATSEM, responsables de Relais Petite Enfance, inspecteurs de l'Éducation nationale… Tous étaient réunis avec un objectif commun : mieux repérer les premiers signes du TSA et accompagner les familles dès les premières interrogations.

En savoir +

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Ce journal est réalisé pour vous.

Donnez-nous votre avis sur ce nouveau format, en moins d'1 minute, en cliquant sur le lien ci-dessous.

Merci pour votre participation !

Je donne mon avis

COMPTE RENDU **DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** PAR GUILLAUME CARON

L'assemblée générale s'est déroulée le vendredi 26 juin 2026.

Outre les aspects comptables habituels, ce moment institutionnel reste l'occasion de bénéficier d'informations sur l'activité de l'association. À travers l'intervention de chaque directeur, il permet également de compléter ses connaissances sur l'accompagnement médico-social, les difficultés rencontrées, mais aussi les solutions mises en œuvre pour améliorer la prise en charge.

Le bilan de l'année 2025 a été dressé. La notion d'évaluation a constitué le fil conducteur de l'association. Les résultats obtenus par les établissements et services témoignent d'une forte implication des équipes et de la gouvernance et confirment la dynamique collective engagée en faveur de la démarche qualité et de la gestion des risques. Des faiblesses ont également été mises en exergue, et l'année 2026 permettra de relever de nouveaux défis.
Cette année a également été marquée par la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. L'objectif était d'approuver des statuts révisés ainsi qu'un règlement de fonctionnement associatif. Il s'agit du point de départ de la mise en œuvre des documents institutionnels. L'année 2026 sera également riche en projets, conformément au Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi qu'à notre projet associatif.

Pour conclure, cet événement a été l'occasion de mettre en valeur le travail des bénévoles, des administrateurs et de l'ensemble des salariés, ainsi que leur engagement au service des personnes que nous accueillons et, plus largement, des personnes en situation de handicap.

Je tiens, par la présente, à leur renouveler mes sincères remerciements.
Comme chaque année, nous rappelons que l'engagement bénévole, notamment au sein du conseil d'administration, est essentiel pour assurer la pérennité de notre association. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Guillaume CARON, Président

TAXE D'APPRENTISSAGE

UN LEVIER CONCRET POUR SOUTENIR NOS ACTIONS

Chaque année, les entreprises ont la possibilité d'affecter une partie de leur taxe d'apprentissage à des structures engagées dans la formation et l'accompagnement. Ce solde, représentant 13 % de la taxe, peut être attribué via la plateforme nationale SOLTéA, accessible jusqu'en octobre. Elle est un levier de financement crucial pour une association comme Les Papillons Blancs, qui œuvre pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental.

Voici concrètement comment cette ressource est utilisée par l'association :

1. Financement des formations professionnelles

L'une des missions majeures des Papillons Blancs est l'insertion par le travail via les ESAT qui compte à ce jour 135 travailleurs ou les IMPro (Instituts Médico-Professionnels). La taxe permet de :

- Acheter du matériel pédagogique (machines industrielles adaptées, outils informatiques).
- Financer des formations qualifiantes pour les travailleurs handicapés afin de monter en compétences.
- Moderniser les ateliers (conditionnement, espaces verts, restauration) pour rester compétitifs et conformes aux normes de sécurité.

2. Développement de l'autonomie

Au-delà du métier, la taxe d'apprentissage aide à financer des programmes de développement de l'autonomie sociale :

- Apprentissage de la gestion d'un budget.
- Formations à l'utilisation des transports en commun.
- Soutien à la communication (méthodes type FALC : Facile À Lire et à Comprendre).

3. Modernisation des infrastructures

Le 13% (solde de la taxe d'apprentissage) peut être versé directement aux établissements habilités. Pour les Papillons Blancs, cela signifie :

- Rénover les locaux dédiés à l'apprentissage.
- Investir dans des technologies d'assistance (logiciels de communication alternative, tablettes tactiles).

Pourquoi est-ce "gagnant-gagnant" pour l'entreprise ?

En versant leur taxe aux Papillons Blancs, les entreprises ne se contentent pas de remplir une obligation légale. Elles :

1. Concrétisent leur démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).
2. Soutiennent l'économie locale et inclusive.
3. Favorisent le recrutement futur de travailleurs en situation de handicap au sein de leurs propres équipes (milieu ordinaire).

Nos deux établissements éligibles : **IMPRO** – UAI : 0271168Y ; **ESAT** – UAI : 0271894M

Au-delà d'une démarche administrative, il s'agit d'un engagement solidaire, qui contribue à améliorer durablement la qualité de vie et l'accompagnement des personnes. Nous remercions chaleureusement les entreprises qui nous font confiance et participent, à nos côtés, à la construction d'une société plus inclusive.

Et vous, savez vous à qui votre employeur verse sa taxe d'apprentissage ?

N'hésitez pas à communiquer nos coordonnées !

Les Papillons Blancs de Pont-Audemer et des Cantons de la Risle

JUILLET 2026

JOURNAL ASSOCIATIF
HANDIRECT

LES PAPILLONS BLANCS DE PONT-AUDEMER
ET DES CANTONS DE LA RISLE

APPEL À COTISATION 2026

Depuis plus de 60 ans, l'Association des Papillons Blancs de Pont-Audemer et des Cantons de la Risle agit aux côtés des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Cet engagement ne peut se poursuivre qu'avec le soutien actif de ses adhérents.



La **cotisation annuelle est essentielle** : elle permet de **soutenir les actions** menées au quotidien, de **renforcer le poids de l'association** auprès des financeurs publics et de **porter la voix des familles** au niveau local comme national, notamment via l'Unapei.

Afin de permettre la participation aux votes lors de l'assemblée générale, nous vous remercions de bien vouloir régler votre cotisation **avant le 26 juin 2026**, date de l'Assemblée Générale. Les règlements effectués après cette date seront considérés comme des dons.

Le montant de la cotisation est maintenu à 70€, ouvrant droit à une réduction d'impôt de 66 %, soit un coût réel de 23,80 €. Il est également possible d'y associer un don.

Votre adhésion est un geste concret de soutien et de solidarité.

Merci pour votre engagement à nos côtés.

Les Papillons Blancs de Pont-Audemer et des Cantons de la Risle

JUILLET 2026

JOURNAL ASSOCIATIF

HANDIRECT

LES PAPILLONS BLANCS DE PONT-AUDEMER
ET DES CANTONS DE LA RISLE

POURQUOI ADHÉRER À L'ASSOCIATION ?

UN ENGAGEMENT QUI COMPTE

Adhérer à l'Association des Papillons Blancs de Pont-Audemer et des Cantons de la Risle, c'est avant tout **affirmer son soutien** aux personnes en situation de handicap et à leurs familles.
C'est **participer à une dynamique collective** qui défend les droits, favorise l'inclusion et agit concrètement sur le territoire.
L'adhésion permet de **faire vivre l'association**, de renforcer son poids auprès des partenaires et des institutions, et de soutenir les actions menées au quotidien dans les établissements et services.
C'est aussi un engagement **accessible à tous**. L'association étant reconnue d'intérêt général, le montant de l'adhésion ouvre droit à une réduction fiscale. Un reçu est alors remis à l'adhérent.

Adhérer, c'est donc **soutenir une cause essentielle**, donner du sens à son engagement et contribuer, à son échelle, à construire une société plus inclusive et solidaire.

Rejoindre l'association, c'est faire entendre sa voix et agir, ensemble.

Accédez au bulletin d'adhésion

Devenir adhérent

SOUTENEZ NOS ACTIONS
FAITES UN DON !

Chaque don compte pour poursuivre nos missions en faveur des personnes en situation de handicap. En donnant, vous agissez concrètement et bénéficiez d'une réduction fiscale de 66 % (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

Faites un don en ligne dès maintenant sur notre site !

Faire un don



MOUVEMENT DU PERSONNEL

Sont entrés dans nos effectifs :

- **Mme FANTOU Louana**

Infirmière à la MAS

- **M. PITETTE Pascal**

Agent technique à la MAS

Sont sortis de nos effectifs :

- **Mme KASSABI Fatma,**

Médecin à la MAS

- **Mme ROBERT Hélène**

Psychomotricienne au CAMSP

VOTRE JOURNAL
DÉSORMAIS EN LIGNE

Retrouvez désormais tous nos journaux associatifs directement sur notre site internet.

Accéder aux journaux associatifs

